

CHARTRE DEONTOLOGIQUE

En adhérant au club des partenaires DORDOGNE SUD, les membres s'engagent :

- A faire vivre et à développer le réseau en s'impliquant personnellement dans la vie du club.
- A contribuer par leur comportement et la qualité de leurs actions à renforcer l'image du club et son rayonnement auprès des acteurs économiques de la région.
- A œuvrer dans un esprit de partenariat, en manifestant de la bienveillance vis-à-vis des membres du club aussi bien en interne qu'à l'extérieur.
- A promouvoir autant que possible les compétences professionnelles des membres du club auprès de son réseau et à favoriser la complémentarité entre les membres.
- A s'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté par un autre membre.
- A être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale et à respecter la propriété intellectuelle.